

OCC

Comment le DG RISASI TABU wa M'SIMBWA entend relever le défi normatif au profit du « MADE IN DRC »

Du 2 au 4 avril 2018, Pullman Grand Hôtel de Kinshasa s'est transformé en agora de la crème politique, économique et scientifique de la RDC. Venus d'innombrables sphères du secteur public et privé, des participants triés à la carte ont été réunis pour renverser le paradigme national dans le domaine du commerce extérieur, à savoir le fossé béant entre des potentialités de divers ordres et, paradoxalement, d'importantes carences économiques et commerciales. En marge ainsi de la première Table Ronde nationale sur la promotion des produits congolais à l'exportation et la réduction de la dépendance aux importations, Média Plus s'est approché du Directeur Général de l'Office Congolais de Contrôle, un des acteurs majeurs du commerce extérieur.

Le sujet d'entretien porte sur le défi normatif et l'appui à l'exportation des produits congolais par l'usage adéquat des outils que procure l'évaluation de la conformité et ses activités connexes.

MEDIA PLUS :

Dans votre communication à la Table Ronde, vous avez souligné d'entrée de jeu un paradoxe dans la situation économique de la RDC, en vous référant à la contradiction entre d'énormes potentialités nationales et la pauvreté générale persistante, secouée par une aspiration légitime de porter le pays au rang d'économie émergente. A cet effet, quelle pourrait être précisément la contribution de l'OCC ?

RTM :

Rappelons d'abord que le constat de ce paradoxe est aujourd'hui une évidence qui pourrait se passer d'un large commentaire. L'OCC, comme d'autres acteurs de la vie économique nationale, entend favoriser la pleine entrée de la RDC dans le système commercial multilatéral et sa participation à la chaîne de valeurs internationale.

MEDIA PLUS :

Comment envisagez-vous cette contribution ?

RTM :

L'évaluation de la conformité peut assurément contribuer à la compétitivité de nos produits, par leur mise en phase avec les exigences normatives et divers règlements techniques. C'est une condition de plus en plus déterminante pour la sélection des produits aux frontières, en sus du facteur prix.

Nous devons faire en sorte que les produits congolais, tous types confondus, soient présentés sur le marché intérieur et extérieur en qualité, en quantité et à un prix qui les rendent compétitifs. Il s'agit de promouvoir réellement, et pas seulement en slogan, les produits portant le Label « MADE IN RDC », grâce à leur standardisation. Celle-ci passe notamment par une formation professionnelle et technique adéquate des acteurs économiques et commerciaux, une promotion à la fois de l'entreprenariat et de la culture normative.

MEDIA PLUS :

Comment se présente aujourd'hui notre fonds normatif, socle sur lequel sont basées les prestations de l'OCC ?

RTM :

Même si l'évaluation de la conformité permet de recourir aux normes régionales et internationales, à défaut des normes nationales, l'examen du fonds normatif national permet néanmoins de mesurer le niveau de pénétration de la culture normative dans notre société en général, et notre économie en particulier.

Aujourd'hui, nous pouvons à juste titre nous réjouir de l'adoption de plusieurs normes internationales et sous régionales, en conformité avec les recommandations des organisations internationales et régionales telles que la CEI, l'ISO, l'UIT, l'OMC, l'OMS, le COMESA, la SADC, etc.

Grâce à cette adoption salubre, nous pouvons enregistrer 217 normes nationales réparties comme suit en 2014 : Secteur agro-alimentaire (134), Aciers (44), Grandeurs et unités de mesure (14), Bois (13), Ciment (11), Evaluation de la conformité (1). En février 2017, la RDC a adopté 153 normes du COMESA. Au total, nous comptons à peu près 470 normes nationales. Entre temps, l'OCC dispose d'au moins 40 000 pièces de documents normatifs. C'est un capital d'entreprise qui compense pour ainsi dire la faiblesse du fonds normatif national. Car celui-ci est loin d'être flatteur au vu des économies concurrentes. A titre comparatif, l'Ethiopie est aujourd'hui à plus de 18 000 normes nationales, et le Rwanda à plus de 6800 normes, malgré un engagement pourtant plus récent dans le champ normatif.

Alors que l'OCC est une référence nationale au niveau de l'Organisation Internationale de la Normalisation (ISO), dont il est Comité Membre, et au niveau régional par ses infrastructures de qualité, il serait bien déplorable que les outils dont il dispose dans ce domaine ne soient pas exploités pour appuyer la promotion des produits congolais à l'exportation.

MEDIA PLUS :

Vous aviez évoqué lors de la Table Ronde les splendeurs passées du commerce extérieur. Cette nostalgie est-elle véritablement justifiée ?

RTM :

Il me semble bien que la réponse soit : oui. Jadis, la RDC était de mémoire une terre de « *biodiversité* », sinon de diversité dans la production agricole, et donc aussi dans l'offre destinée à la consommation intérieure et à l'exportation. Dans les premières années qui ont suivi l'indépendance nationale et un peu plus tard, un équilibre plus ou moins relatif était observable entre les exportations et les importations, malgré les turbulences politiques qui ont caractérisé une longue période.

En effet, les plus anciens d'entre nous se souviennent certainement de l'âge du cacao, du café, du thé, du caoutchouc, des plantes médicinales, de l'huile de palme, et tant d'autres produits qui sortaient en abondance de notre sol sur quasiment l'ensemble du territoire national, sans malheureusement subir une transformation substantielle bien souvent. Cet âge d'or ou d'argent est aujourd'hui révolu, sinon à restaurer.

MEDIA PLUS :

Selon les données statistiques de l'OCC, qui sont nos principaux partenaires commerciaux, et à quoi attribuez-vous le déséquilibre commercial observé depuis plusieurs années ?

RTM :

Nos principaux partenaires commerciaux sont actuellement l'Union Européenne, la Chine et les pays de la SADC. C'est une indication constante non pas seulement dans les statistiques de l'OCC, mais aussi les données miroir des organismes internationaux tels que la Banque mondiale, la CNUCED, l'OMC et bien d'autres. La RDC importe traditionnellement plus qu'elle n'exporte. Ce qui donne effectivement une balance commerciale déficitaire.

Sans fixation exclusive sur le facteur normatif, nous relevons deux déficits majeurs qui plombent, de manière quasi chronique, notre commerce. Il y a le déficit énergétique, entrave au développement des unités de production et de transformation. Sans vous inviter à devenir léniniste, souvenez-vous néanmoins de Lénine qui disait à juste titre

près de 100 ans déjà : « *L'électricité égale le développement* ». Outre le déficit énergétique, il y a aussi le déficit des infrastructures de transport, qui constitue un sévère obstacle à la libre circulation des personnes et des biens.

MEDIA PLUS :

Quelle lecture avez-vous du potentiel économique national ?

RTM :

Dans le secteur minier en particulier, dont le rôle central est aujourd'hui flagrant, ne serait-ce que parce les principaux importateurs sont aussi les principaux exportateurs et qu'ils appartiennent tous à ce secteur, le potentiel économique national est caractérisé notamment par les traits spécifiques suivants :

- ❑ Un énorme potentiel minéral, qui fait du Pays selon d'aucuns un « *scandale géologique* », avec une diversité sans cesse croissante de produits (cuivre exporté à l'état de minerai brut, concentrés de tous genres, cobalt, métaux plus ou moins impurs, cathodes haute teneur ; métaux ferreux et non ferreux, hydrocarbures, matières précieuses (diamant, or, argent, coltan) ;
- ❑ Une montée en flèche du nombre des opérateurs, particulièrement après la libération et la quasi explosion du secteur apportée par le Code minier de 2002 ;
- ❑ Des exploitations artisanales difficilement retraçables ;
- ❑ Des potentialités immenses en calcaire, élément basique dans la fabrication du ciment...

Selon différentes sources, ce potentiel oscille autour de 4 mille milliards USD pour les pessimistes, qui s'estiment plutôt réalistes, parmi lesquels *Léonide Mupepele Monti*, « *L'industrie minière congolaise, Chiffres et défis, 2012* ». Selon d'autres sources, il serait plutôt de 24 mille milliards USD. Cas du quotidien *Le Potentiel* en 2010 et *Banque mondiale, Etude Diagnostic pour l'Intégration du Commerce*, jugés par certains à tort ou à raison trop optimistes et moins réalistes, étant donné le potentiel global africain qui est estimé autour de 46 mille milliards USD.

Nous sommes d'avis, pour notre part, que tout en recherchant la diversification de l'offre à moyen et long terme, il y a lieu de tirer d'abord un avantage maximal de ce potentiel minéral. En effet, il constitue d'ores et déjà une valeur sûre et une source certaine de recettes pour le Trésor Public, quoique fluctuantes notamment selon les cours du marché international. En ordre décroissant de la valeur, les substances minérales faisant partie du potentiel du sous-sol congolais placent en pole position le fer. Il demeure de loin la ressource minière la plus importante du pays, et non le cuivre contrairement aux idées reçues.

Le fer est crédité d'une valeur de 2500 milliards USD, soit cinq fois celle du cuivre qui est à 500 milliards USD. Sa mise en exploitation pourrait créer un véritable électrochoc dans l'économie du pays. Après le fer, il y a le cuivre et le cobalt, dont le potentiel est évalué autour de 700 milliards USD. C'est une ressource de base avec laquelle il faudra compter pendant quelques décennies encore comme moteur de l'économie minière congolaise.

Il y a aussi l'or et l'argent. Il y a la cassitérite, le wolframite, le zinc, le coltan, les hydrocarbures. Outre les produits miniers, dont nous venons de cerner la position dominante, les autres produits d'exportation dans notre banque de données sont principalement les mitrilles des métaux non ferrés, en voie de disparition. Côté agricole, les produits en vue sont le café, le cacao, le thé, le caoutchouc, le quinquina, la papaine, le pignem, l'Aloé Vera, le poivre sauvage, les légumes, les graines élaïs, le tabac en feuille, les racines décoratives, la rauwolfia, etc. Dans les produits industriels, nous avons le ciment, les bouteilles et les cosmétiques.

MEDIA PLUS :

Quels enseignements tirez-vous des différentes statistiques du commerce extérieur ?

RTM :

J'en retire plusieurs constats et plusieurs réflexions d'ordre stratégique. Et c'est vrai que des stratégies efficaces visant à booster les exportations passent de toute évidence par un diagnostic préalable des forces et des faiblesses de notre système productif et commercial. Une stratégie efficace commande, de notre humble avis, que nous puissions capitaliser les forces, d'une part ; et briser les faiblesses, d'autre part. Au nombre des forces, il y a l'énorme potentiel minier et aussi le potentiel agricole jadis très large, aujourd'hui fort restreint.

Au nombre des faiblesses, il y a notamment le déficit énergétique, les faibles capacités de transformation et d'évacuation, la maîtrise insuffisante des flux commerciaux à l'import comme à l'export, et aussi la faible pénétration de la normalisation ainsi que de tout ce qui l'entoure dans notre secteur productif.

MEDIA PLUS :

Comment envisagez-vous le renversement de la situation commerciale actuelle de manière générale ? Sur quelles forces et quelles faiblesses en particulier l'action de l'OCC peut-elle être attendue ?

RTM :

En premier lieu, il est impératif de hausser la maîtrise des flux commerciaux entrants et sortants. Au-delà du secteur formel, couvert par des Déclarations d'importation modèle « IB » et d'exportation modèle « EB », il existe un important secteur informel qui échappe aux contrôles, avec effet sur la juste mesure de la balance commerciale. Par ses contrôles, l'OCC participe à cette juste mesure et devrait y participer encore davantage.

En second lieu, il est nécessaire de cerner avec précision la nature de ce que nous exportons au titre de produits miniers en particulier. Cuivre, cobalt, fer, or, tous ces minerais existent rarement à l'état pur. Les essais/analyses de laboratoires permettent d'identifier des sous-produits susceptibles d'être retrouvés en importante quantité valorisable dans les minerais officiellement déclarés à l'exportation.

En troisième lieu, l'accès aux marchés étrangers est tributaire de la conformité aux normes nationales des pays d'importation, aux normes sous-régionales et/ou internationales. L'Office Congolais de Contrôle met à la disposition des agents économiques (producteurs, transformateurs, exportateurs), l'information nécessaire sur les normes. Il est aussi prêt à accompagner ceux qui le désirent dans la certification de leurs productions. C'est le cas de l'eau en bouteille d'Hyper Psaro à Lubumbashi, du ciment de CIMKO RDC, PPC Barnett et CILU dans le Kongo Central, du Kit complet de lutte contre la trypanosomiose de l'INRB, etc.

Pour faciliter l'accès aux marchés étrangers des produits congolais, l'OCC a notamment amorcé des négociations de reconnaissance mutuelle avec des organismes homologues d'évaluation de la conformité. Ces négociations sont en cours avec l'Office Rwandais de Normalisation (RSB), le Bureau Sud-Africain de Normalisation (SABS) et l'organisme homologue du Zimbabwe (ZAS). A l'issue de ces négociations sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, un produit exporté de la RDC avec un certificat de qualité OCC pourra bénéficier de la même considération à la sortie de notre territoire comme dans le pays d'importation, en l'occurrence le Rwanda, dans le cadre particulièrement du commerce transfrontalier, et en Afrique du Sud, pour des transactions d'importations régulières. Ceci serait *tout bénéfique*, ou « *Tout Bénéf* » comme on dit, pour nos producteurs et exportateurs, pourvu que leurs produits soient conformes aux exigences normatives et techniques spécifiées.

En vue également de promouvoir la compétitivité des produits nationaux, par leur mise au niveau des exigences internationales, l'OCC a initié un *Guide des Bonnes Pratiques Congolaises de Fabrication des Produits*. Sa transformation en texte juridique permettrait de bâtir *in fine* la confiance dans les domaines clés du processus de production et du système d'assurance qualité mis en place dans une industrie conformément aux techniques d'observation et de vérification basé sur les 6 M : *Matière, Machine, Main d'œuvre, Milieu, Méthode, Mesure*.

MEDIA PLUS :

Quelle est la situation actuelle des prestations OCC dans le domaine de la production locale ?

RTM :

Précisons d'abord qu'il s'agit strictement de la production industrielle, et donc sans inclusion d'une quelconque production artisanale relevant tout compte fait du secteur informel. Les prestations de l'OCC dans ce secteur reposent spécialement sur l'Arrêté Ministériel n° 002/CAB/VPM/MEIC/91 du 18 février 1991 portant obligation de contrôle par l'Office Congolais de Contrôle de la production industrielle locale, tel que modifié à ce jour. En exécution de cet arrêté, les unités industrielles locales identifiées en 2015, à titre indicatif, se portaient au nombre de 215, dont 46,05 % seulement soumises au contrôle en raison de différentes contraintes. En 2017, les unités industrielles identifiées étaient environ 313, dont 70 % soumises au contrôle. C'est un tableau qui évolue constamment en dents de scie, avec des unités qui naissent et disparaissent.

Parmi les produits locaux soumis au contrôle, il y a notamment le ciment fabriqué par trois cimenteries. De façon générale, le ciment fabriqué en RDC répond aux exigences des normes européennes adoptées en RDC. La conformité est déclarée si les paramètres suivants sont satisfaisants : l'examen visuel, la masse volumique, le temps de prise, la stabilité, les résistances mécaniques à 2 jours, 7 jours et 28 jours.

S'agissant du fer à béton fabriqué par 4 fonderies, il n'y a que les sociétés FAMECO et CONGO STEEL qui ont en moyenne une qualité satisfaisante suivant nos résultats. La conformité est déclarée si les paramètres suivants sont satisfaisants : contrôle visuel et dimensionnel, limite d'élasticité, allongement, résistance à la traction, essai de pliage.

Dans le cas des produits plastiques (chaises, tables, casiers), la qualité varie en fonction de la gamme ou du type de produit. Les fabricants congolais sont capables de fabriquer des produits répondant aux exigences de sécurité et d'ergonomie. Le paramètre le plus important est ici la résistance à la charge.

En ce qui concerne le plastique alvéolaire (mousse), les paramètres les plus importants sont l'examen visuel et dimensionnel, la densité, l'essai de déchirement, l'essai de rémanence à la compression. Les produits congolais identifiés ci-dessus (ciment, fer à béton, produits plastiques) sont qualitativement compétitifs. A nous tous de faire en sorte que cette liste soit à l'avenir beaucoup plus longue.

Au-delà des inspections, des contrôles techniques et essais ou analyses diverses de laboratoires ayant un caractère obligatoire et contraignant, l'OCC poursuit à travers notamment son Département Certification et Contrôle de la Production Locale ainsi que son Département Normalisation, un programme ambitieux d'accompagnement des

industriels et fabricants nationaux, petits et grands entrepreneurs, volontairement désireux de mettre leurs productions en conformité absolue avec des exigences normatives spécifiques. Ce schéma volontaire de la certification est soutenu par nos laboratoires multifonctions sur l'ensemble du territoire national. Il va de l'expression du besoin de certification de son produit ou de ses produits par l'industriel à l'octroi de la Licence ou Marque de conformité OCC, en passant notamment par l'examen de la demande de certification, l'audit initial en deux étapes et la réalisation des essais ou analyses du produit devant faire l'objet de certification.

En 2015, l'OCC et le Ministère du commerce extérieur ont organisé la première édition d'un séminaire-atelier consacré à la formation des agro-transformateurs, des PME et PMI en matière d'étiquetage, d'emballage, d'exigences relatives à la qualité des produits et services. Il a été ainsi recommandé d'édicter des règles sur la conservation des produits, de vulgariser des textes réglementaires en matière de conservation, d'emballage et d'étiquetage des produits issus de l'agro-transformation portant la marque « Made in DRC ». Il a été recommandé également d'organiser périodiquement et formellement des séminaire-ateliers axés sur le management en faveur des PME et PMI, d'organiser la visite des unités de production par l'OCC aux fins d'examiner la gestion de la qualité, d'encadrer les unités de production en vue du respect des exigences normatives, d'encourager les producteurs à utiliser les normes relatives au Système de Management de la Qualité (ISO 9001), à l'Environnement (ISO 14000), à la Sécurité des denrées alimentaires (ISO 22000), à la Gestion de l'énergie (ISO 50001). Une communication sur la qualité des produits devrait pouvoir être organisée par site web. L'utilisation de l'azote pour la conservation des produits fabriqués localement a été aussi une des recommandations phares du séminaire-atelier susmentionné.

MEDIA PLUS :

Avez-vous un dernier mot sur ces différentes questions ?

RTM :

Pourvu que le dernier mot n'efface point tous les autres, l'OCC encourage les différents partenaires du commerce extérieur à s'approprier le système commercial multilatéral et à relever les défis normatifs en vue d'une intégration accrue de notre économie dans la chaîne des valeurs internationale. Nous plaçons pour l'appropriation de la pyramide des normes générales et spécifiques par les opérateurs industriels et les différents opérateurs du commerce extérieur. Il importe que les normes soient dorénavant perçues par tous non pas seulement comme une contrainte, mais aussi et surtout comme un atout de progrès. En particulier pour les producteurs, les transformateurs et les exportateurs de la RDC.

(Entretien réalisé par MEDIA PLUS le 05 avril 2018)

